



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

**RAPPORT
ANNUEL 2012**

Mesures de qualité de l'air Ville d'ALBI



ORAMIP
Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées
19 avenue Clément Ader
31770 COLOMIERS
Tél : 05 61 15 42 46
Fax : 05 61 15 49 03
contact@oramip.org

www.oramip.org

L'ÉDITO



Régine LANGE

Présidente de l'ORAMIP
Présidente d'ATMO France,
Fédération nationale des
Associations Agréées pour
la Surveillance de la Qualité
de l'Air, Adjointe au Maire
de Toulouse en charge du
développement durable,
Déléguée à la communauté
urbaine de Toulouse Métropole

2012, une année particulièrement intense pour l'ORAMIP qui a participé activement à de nombreuses réflexions sur la qualité de l'air, a pris l'initiative d'organiser avec la Fédération Atmo France les premières Rencontres internationales Air Climat Santé et a impliqué tous ses partenaires locaux dans la co-construction de son projet associatif, qui vous sera dévoilé en 2013.

Je souhaite donc laisser la parole à nos partenaires qui, le 28 novembre 2012, nous ont fait le plaisir de nous rejoindre pour fêter les 20 ans de l'ORAMIP. Merci aux partenaires de longue date pour leur fidélité et bienvenue à ceux qui ont décidé de s'impliquer dans la surveillance de la qualité de l'air pour AGIR ENSEMBLE, en cette année 2013, année européenne de l'air, POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ de notre AIR.

Le 28 novembre 2012, à l'issue des Rencontres internationales AIR CLIMAT SANTÉ organisées à Toulouse, l'ORAMIP fêtait ses 20 ANS au MUSEUM en présence d'une centaine d'invités.



José CAMBOU

Pilote du réseau santé-environnement de France Nature Environnement

"... en tant que membre de l'ORAMIP depuis très longtemps... je suis fier d'avoir été de cette aventure, de l'avoir diverses fois défendu, que d'actions réalisées ensemble ! Regardons vers le futur : l'avenir n'est pas ce qui va arriver mais ce que nous allons, ensemble, en faire !"



Christophe BIGNOLAS

Directeur de l'usine LAFARGE de Martres-Tolosane



Claude RAYNAL

Vice-président de Toulouse métropole

"... Lafarge est un partenaire de longue date de l'ORAMIP. En tant qu'industriel, nous sommes membres de la gouvernance partagée de l'Observatoire, mais surtout fiers d'être aux côtés des acteurs du territoire pour cette gouvernance partagée : administrations d'État, collectivités, associations et élus - dont le but est d'améliorer ensemble la compréhension et le contrôle de la qualité de l'air... En tant que membre du collège des industriels, nous souhaitons que ce partenariat se poursuive dans le même esprit de collaboration, pour de longues années encore."

"Toulouse Métropole est un partenaire de longue date de l'ORAMIP. Nous avons renouvelé cette année la convention de partenariat avec l'ORAMIP témoignant une nouvelle fois notre attachement à cette association dont le système de gouvernance garantit la transparence et l'indépendance des informations produites. Son réseau de mesures, mais aussi ses outils de modélisation nous permettront de mieux intégrer l'évolution de la qualité de l'air dans les projets urbains, et d'évaluer l'impact de nos politiques publiques en termes de diminution de la pollution atmosphérique."



Pierre IZARD

Président du Conseil Général de la Haute-Garonne



Françoise DEDIEU CASTIES

Vice-présidente de la Région Midi-Pyrénées chargée du Développement durable



Victor ALONSO

Chef du service des risques technologiques et de l'environnement industriel à la DREAL Midi-Pyrénées

"Le Conseil Général de la Haute-Garonne, très sensible au cadre de vie de ses habitants, porte une attention particulière à la qualité de l'air. Il se félicite d'avoir établi un partenariat avec l'ORAMIP, structure dont le fonctionnement collégial, l'expertise technique et l'indépendance sont reconnus par tous. Cette collaboration est tout au bénéfice des haut-garonnais, pour répondre aux enjeux de demain!"

"... En matière de développement durable, la connaissance est essentielle. Or, pour connaître, nous avons besoin de données fiables, validées, consolidées et mises à disposition. En ce sens, la Région Midi-Pyrénées est particulièrement impliquée grâce à ses observatoires ...

La Région possède donc, au travers de ces structures, tous les atouts pour répondre aux enjeux qui s'imposent à nous dès à présent. Bon anniversaire à l'ORAMIP. Félicitations à sa Présidente et à l'équipe qui anime l'ORAMIP."

"... Je tiens à féliciter l'ORAMIP pour sa compétence et son expertise technique tout en soulignant que celle-ci n'est pas limitée à la simple observation de la qualité de l'air mais qu'elle peut maintenant permettre de modéliser et donc être un appui et force de proposition pour les pouvoirs publics en charge de la mise en place des différentes politiques publiques, notamment à travers les plans et programmes."

Tous les témoignages des partenaires n'ont pu être reproduits ici, merci à tous pour votre implication et votre fidélité à l'ORAMIP.

Tarn

QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE

Faits marquants 2012



Le réseau de suivi de la qualité de l'air dans le Tarn

- > 3 stations en zone urbaine: 2 à Albi, 1 à Castres.
- > En 2012, dans le cadre de la stratégie régionale de surveillance de la qualité de l'air, l'ORAMIP a réalisé avec le soutien du Conseil régional, des campagnes d'évaluation des niveaux de particules en suspension à proximité d'axes routiers et d'habitations.



Suivi des niveaux d'empoussièrément à proximité d'industries à Saint-Amancet et à Labruguière

L'ORAMIP participe à l'évaluation de l'impact sur l'environnement de deux sites industriels dans le département du Tarn en partenariat avec l'usine Tarnaise des Panneaux à Labruguière et la carrière SECAM-COLAS à Saint-Amancet.

➔ **L'arrêté préfectoral du 3 mai 2012** instaure des procédures d'information et d'alerte **en cas d'évènement de pollution de l'air** pour l'ozone, le dioxyde d'azote et les particules inférieures à 10 microns, ainsi que des **mesures d'urgence** que le Préfet peut mettre en œuvre pour réduire la pollution.

➔ **Plan de Déplacements Urbains du Grand Albigeois** : l'ORAMIP a mis à disposition les données communales d'émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre par secteur d'activité, notamment pour les transports.

Niveaux de pollution relevés dans le Tarn en 2012

> **Dioxyde d'azote**: en moyenne annuelle, **les niveaux sont relativement stables et respectent les valeurs réglementaires** tant en moyenne annuelle qu'en concentration horaire.

> **Ozone**: **les niveaux de concentration sur les deux agglomérations n'ont pas dépassé les seuils réglementaires d'information et d'alerte sur le département en 2012. Néanmoins, et tout comme l'an dernier, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté.** L'agglomération de Castres, avec 16 journées de dépassement de cette valeur réglementaire, met en évidence des niveaux plus importants que l'agglomération albigeoise qui en a connu 6 en 2012. L'objectif de protection de la végétation n'est pas respecté malgré une baisse de l'exposition moyenne cette année.

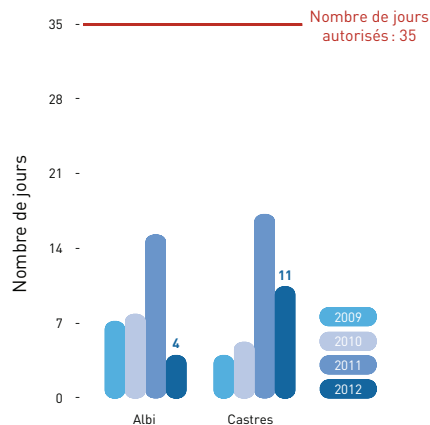
> **Particules en suspension PM10**: le niveau moyen annuel est de **20 µg/m³ sur les agglomérations d'Albi et de Castres, ce qui est inférieur aux niveaux des trois années précédentes.** Ces concentrations respectent l'objectif de qualité, de 30 µg/m³ en moyenne annuelle. Néanmoins sur ces

deux villes, les niveaux horaires peuvent être importants: 10 dépassements du seuil d'information ont ainsi été constatés sur l'agglomération de Castres et 7 pour l'agglomération d'Albi. La ville de Castres a également enregistré 3 jours de dépassement du seuil d'alerte fixé à 80 µg/m³ en moyenne glissante sur 24 heures.

> **Durant les 4 campagnes de mesures des particules PM10 et PM2.5 en 2012 à Albi, à proximité du trafic routier,** la moyenne annuelle estimée en particules PM10 et en PM2.5 dépasse l'objectif de qualité réglementaire. Compte tenu de ces premiers résultats l'ORAMIP prévoit de poursuivre cette évaluation en 2013.

> **Retombées totales**: le suivi des niveaux d'empoussièrément à proximité d'activités industrielles à Saint-Amancet et à Labruguière présentent chacun en 2012 un point de mesures, à proximité des installations industrielles, avec des niveaux supérieurs à la valeur de référence en moyenne annuelle. La majorité des sites de suivi de ces réseaux restent cependant inférieurs à la valeur de référence fixée à 350 mg/m².jour.

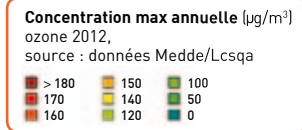
Particules inférieures à 10 microns: nombre de jours de dépassement du seuil de 50 microgrammes par mètre cube



Albi et Castres ont notamment connu un épisode de pollution entre le 9 et le 11 février 2012 dépassant le seuil d'information à Albi et le seuil d'alerte à Castres. Cet épisode de pollution n'est pas spécifique à ces deux agglomérations, mais a été constaté sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées.

Modélisation des concentrations horaires maximales en ozone pour l'année 2012 dans le Tarn.

La représentation cartographique des concentrations modélisées maximales en ozone sur le département du Tarn met en évidence des niveaux compris entre 140 µg/m³ et 160 µg/m³. Le seuil d'information à la population est situé à 180 µg/m³. Le sud et l'ouest du département semblent être exposés aux plus forts niveaux en ozone. Les concentrations maximales horaires mesurées sur les agglomérations d'Albi et de Castres sont de 151 µg/m³.



Qu'est-ce que l'ozone ?

L'ozone est un polluant dit « secondaire », il se forme à partir de composés issus d'activités humaines telles que les transports, certaines activités industrielles ou de sources naturelles. Ces sources émettent notamment des oxydes d'azote et des composés organiques volatils qui, par réaction photochimique, se transforment en ozone dans l'air lors des journées chaudes et ensoleillées. La région Midi-Pyrénées est très sensible à l'ozone, les zones en périphérie urbaine et rurale sont notamment concernées par cette pollution.

Qualité de l'air dans le Tarn en 2012

Situation par rapport à la réglementation sur le réseau de stations en place dans le département.

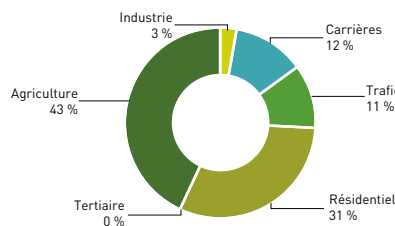
		DIOXYDE D'AZOTE	PARTICULES PM10	OZONE
VALEUR LIMITE	EN AIR AMBIANT	RESPECT	RESPECT	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION
	PRÈS DU TRAFIC	ABSENCE DE SUIVI	ABSENCE DE SUIVI	
VALEUR CIBLE	EN AIR AMBIANT	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION	RESPECT
	PRÈS DU TRAFIC	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION	RESPECT	DÉPASSEMENT
OBJECTIF DE QUALITÉ	EN AIR AMBIANT	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION	ABSENCE DE SUIVI	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION
	PRÈS DU TRAFIC			
ÉVOLUTION 2011-2012	EN AIR AMBIANT	STABLE	BAISSE	BAISSE
	PRÈS DU TRAFIC	ABSENCE DE SUIVI	ABSENCE DE SUIVI	ABSENCE DE RÉGLEMENTATION

inventAIRe : les sources de pollution dans le Tarn

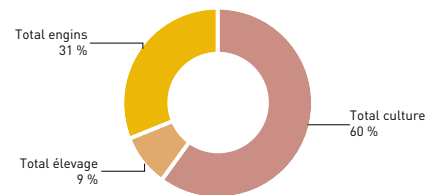
La méthodologie d'inventaire des émissions prend désormais en compte les activités d'extractions (carrières et gravières) au sein du secteur d'activité « industrie ».

Ce secteur contribue de façon notable aux émissions de particules en suspension PM10, puisqu'il représente ainsi 12 % des émissions départementales, soit autant que le trafic routier. Le secteur industrie représente désormais au total 15 % des émissions de particules PM10 du département du Tarn.

Particules PM10
particules inférieures à 10 microns



Particules PM10 du secteur agricole
particules inférieures à 10 microns



Le principal secteur émetteur de particules en suspension PM10 dans le Tarn reste l'agriculture, qui regroupe 43 % des émissions sur le département. La source première de particules en suspension PM10

pour ce secteur est le labourage des sols, suivi des émissions provenant des engins agricoles, une petite part des particules étant en dernier lieu associée aux activités d'élevage.

Perspectives 2013

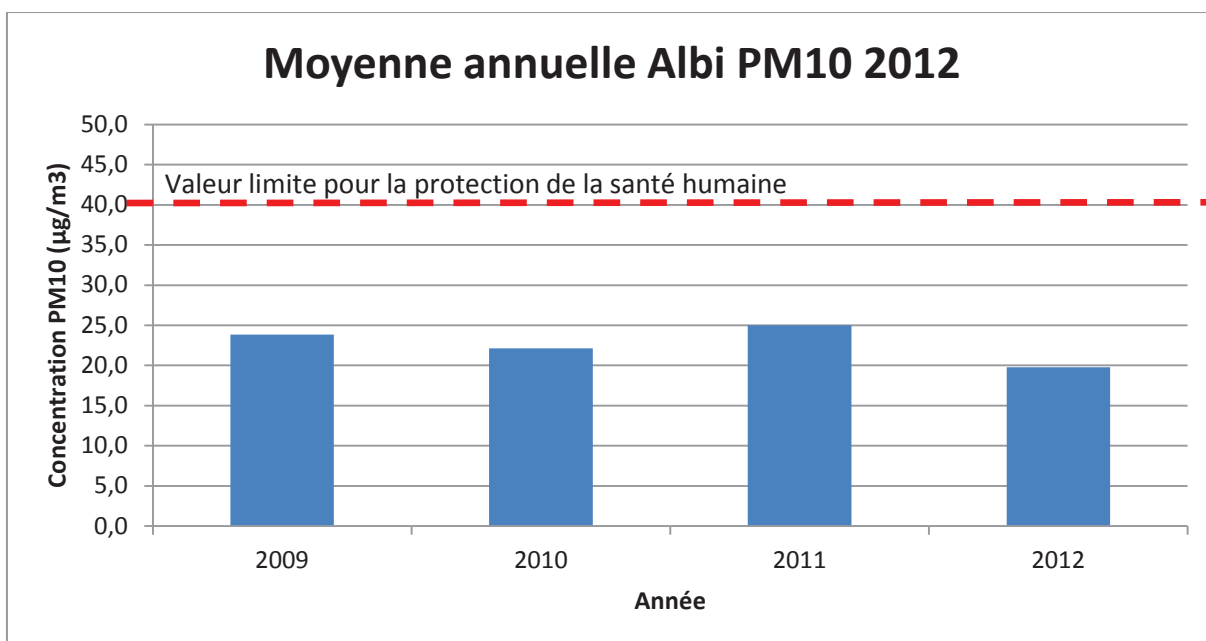
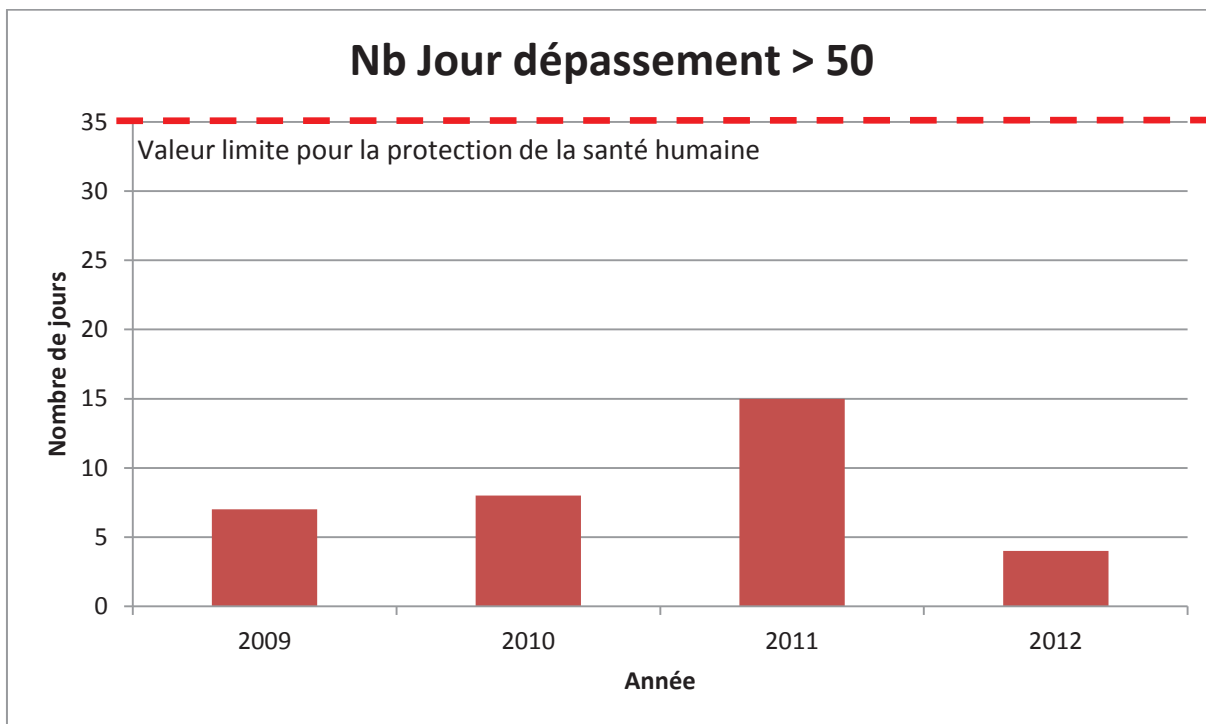
> Poursuivre la mise à jour de l'inventaire des émissions avec notamment l'actualisation des données des systèmes de chauffage des secteurs résidentiel et tertiaire et la prise en compte des données de comptage de trafic routier sur les principaux axes du département.

> Mesurer la qualité de l'air à proximité des boulevards importants du centre ville d'Albi afin de quantifier les niveaux de pollution aux particules en suspension PM10 et PM2.5. Cette étude sera réalisée en partenariat avec le Conseil Régional dans la perspective d'installer une station de qualité de l'air à proximité du trafic routier dans la zone urbaine.

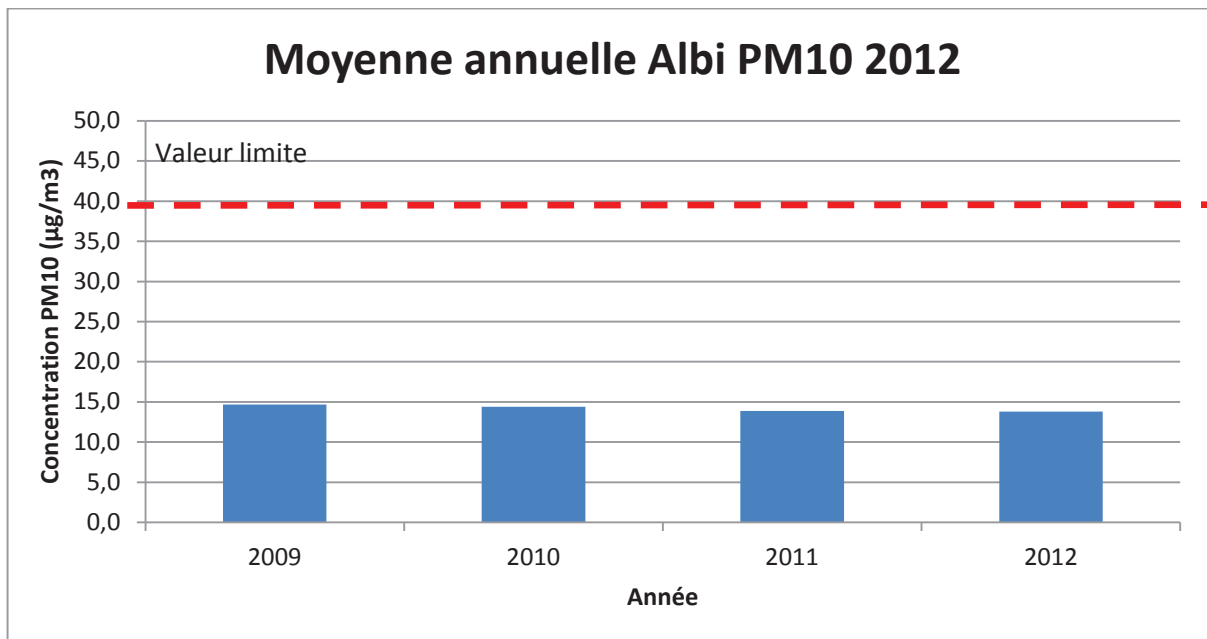
> Évaluer les concentrations en métaux particulaires réglementés dans l'air ambiant sur le département dans le cadre de la stratégie de surveillance du territoire. Ce type de mesures, en milieu urbain, a déjà été réalisé dans les agglomérations de Toulouse et de Tarbes.

Albi 2012

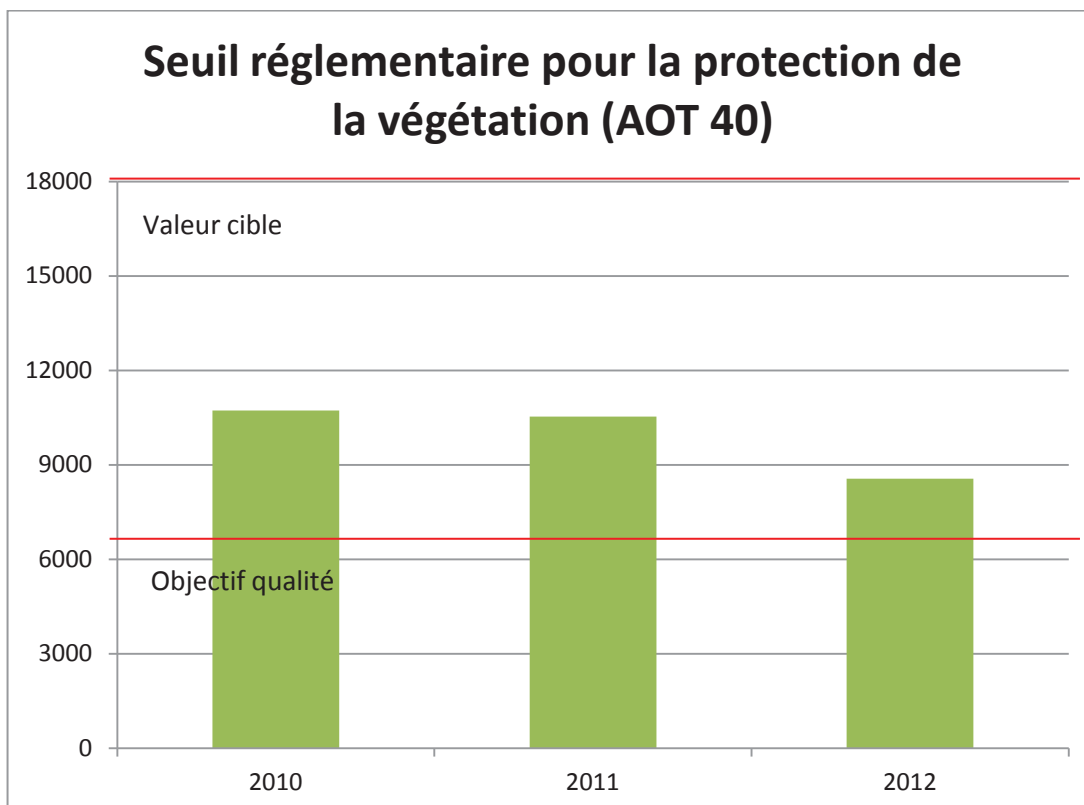
PM10

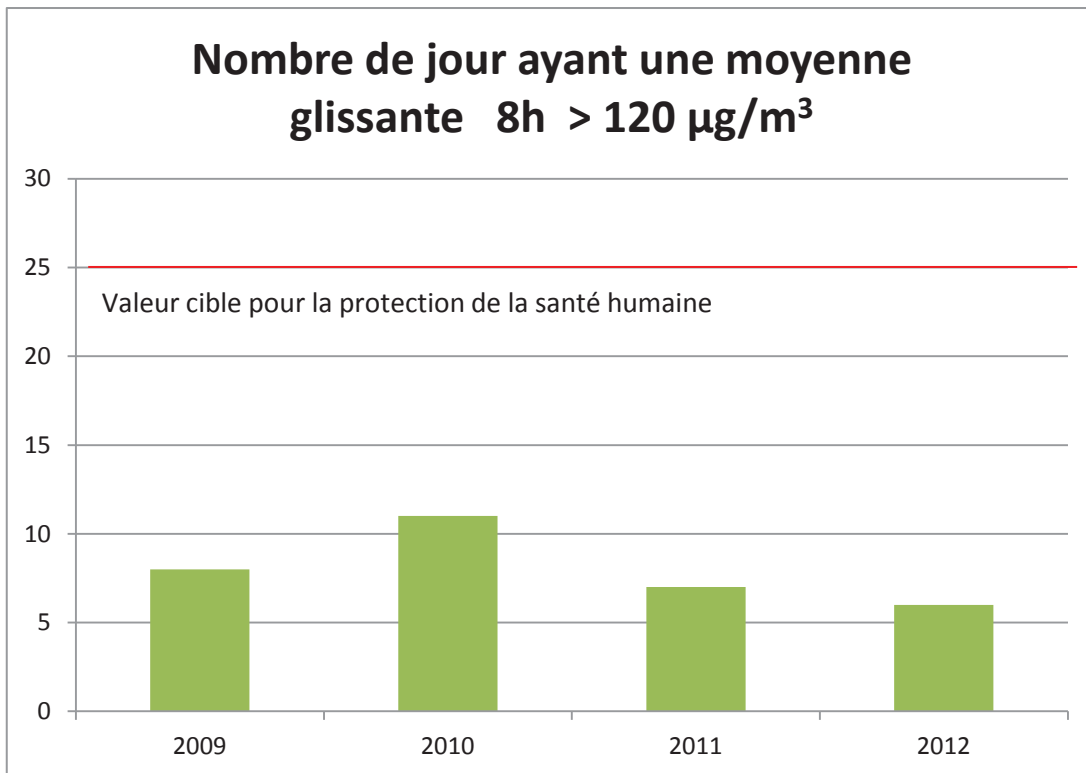


NO2



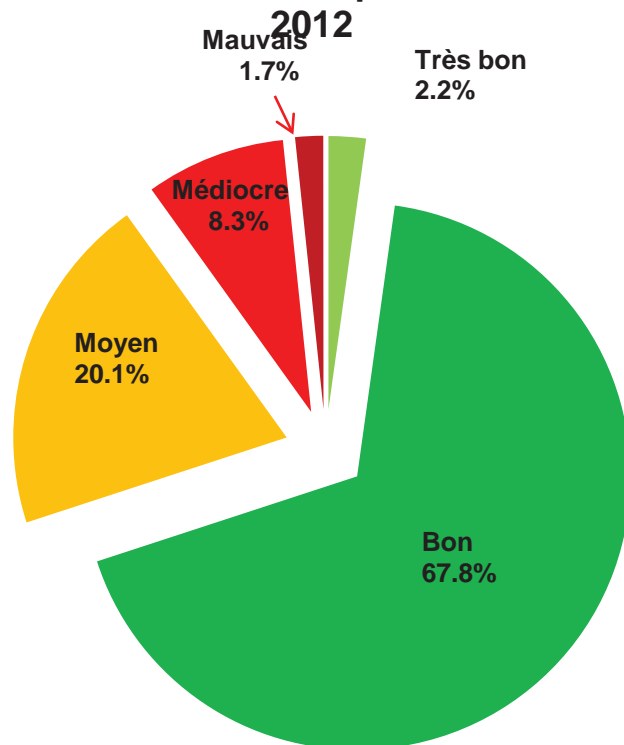
Ozone



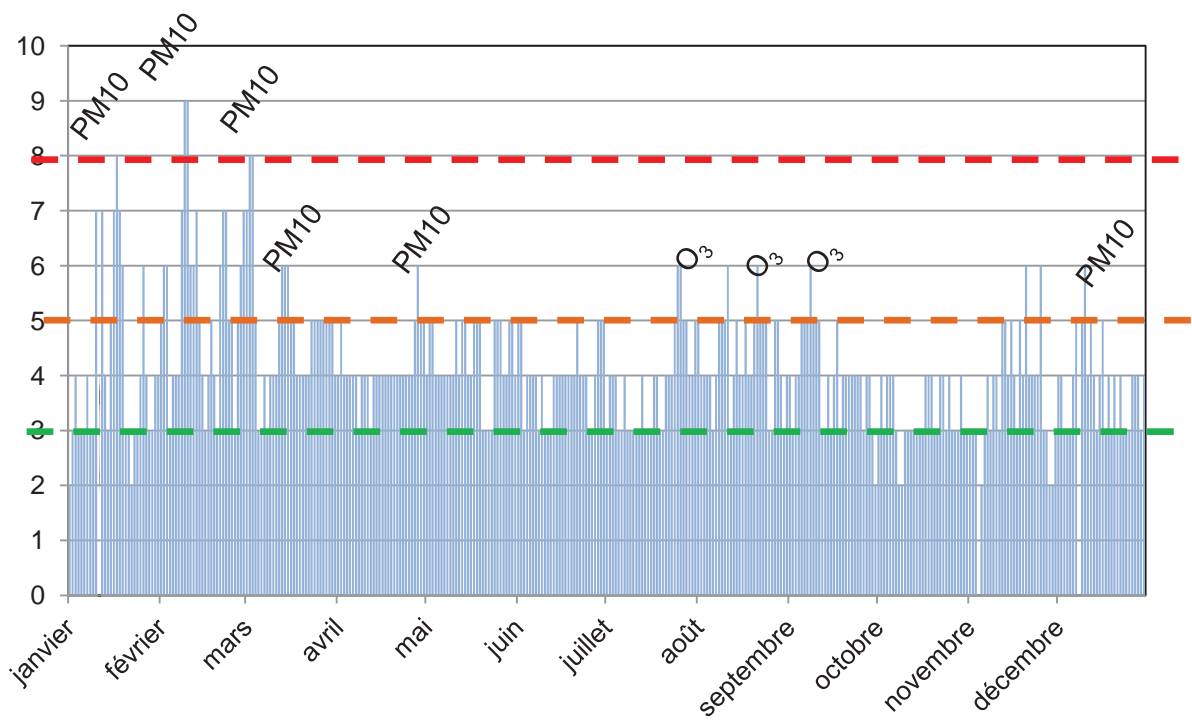


Indices

Répartition des Indices de qualité de l'air à Albi en



Indices de qualité de l'air à ALBI en 2012



LES PERSPECTIVES 2013

→ DIFFUSER ET VALORISER LE PROJET ASSOCIATIF DE L'ORAMIP

Le projet associatif de l'ORAMIP, coconstruit en 2012 avec ses adhérents et son personnel, définit les orientations stratégiques de l'association.

Pour une mise en œuvre opérationnelle, l'association doit préciser ses axes de développement, le programme d'actions associé et les moyens qu'elle a l'intention de mobiliser. Dans cette perspective, le projet associatif constitue un outil indispensable en direction de ses partenaires et du grand public. En 2013, le projet associatif de l'ORAMIP sera mis en diffusion et valorisé.

→ DÉPLOYER LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ALERTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE MIDI-PYRÉNÉES

L'ORAMIP travaillera, avec les services de l'État, à la mise en place d'un dispositif d'information et d'alerte pour l'ozone, les particules en suspension et le dioxyde d'azote dans les départements de Midi-Pyrénées qui n'en sont pas encore pourvus.

Ce dispositif, intégrant les particules, s'appuiera sur les outils de prévision de la qualité de l'air dont dispose l'ORAMIP validés par des campagnes mobiles.

Partenariat ORAMIP - Services de l'État - Collectivités



→ POURSUIVRE L'IMPLICATION DE L'ORAMIP DANS LES PLANS ET PROGRAMMES LOCAUX

L'ORAMIP participera à l'élaboration et à l'évaluation des actions proposées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération toulousaine en cours de révision, sur la production d'indicateurs pour le Schéma Régional Climat Air Énergie ainsi que sur l'évaluation du Plan Régional Santé Environnement.

En 2013, rénovation de la communication

→ En 2013, l'ORAMIP redéfinira sa stratégie d'information, de communication et de mise à disposition de données. L'association poursuivra l'harmonisation de ses supports de communication dans l'objectif de fournir une information claire, précise et facilement compréhensible par tous. Le bulletin « ORAMIP Infos » et la newsletter « La Lettre » seront rénovés. La refonte du site internet, engagée en 2012 sous l'angle de l'ergonomie en collaboration avec Air PACA et Air Rhône-Alpes, sera poursuivie. Un plan d'actions

sera mis en place pour, d'une part, améliorer la diffusion des informations en cas de pic de pollution, notamment via les réseaux sociaux, d'autre part diffuser mensuellement le suivi réglementaire par station.

twitter

facebook

→ ACTUALISER L'INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION DE L'AIR

Au cours de l'année 2013, l'ORAMIP réalisera la mise à jour de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Ce travail permettra notamment d'améliorer les données d'entrée des modèles de prévision de l'ORAMIP et de produire des indicateurs de référence pour les plans et programmes.

Partenariat ORAMIP - Fournisseurs de Données

→ RENFORCER LE SUIVI DES MESURES DE PARTICULES FINES EN SUSPENSION

À Lourdes, la station de proximité automobile sera dotée d'un analyseur de particules de diamètre inférieur à 2,5 microns qui viendra compléter le dispositif de surveillance déjà existant.

Plan de Surveillance de Qualité de l'Air ORAMIP

→ DÉFINIR L'ORIGINE DES PARTICULES EN SUSPENSION SUR LE TERRITOIRE RÉGIONAL

Le suivi des particules en suspension fera l'objet de travaux spécifiques pour mieux comprendre l'origine des événements de pollution en hiver.

Partenariat ORAMIP - Contrat de Projets État-Région

→ RECHERCHER UN NOUVEAU SITE À PROXIMITÉ DU TRAFIC ROUTIER EN ZONE URBAINE DANS LE TARN

Après l'installation d'une station à proximité du trafic routier dans la zone urbaine de Toulouse, plusieurs études seront réalisées à proximité du trafic routier à Albi pour préparer la mise en place d'une nouvelle station répondant aux critères européens de la typologie dite « trafic » dans le Tarn en zone urbaine. Cette station permettra notamment le suivi des particules inférieures à 2.5 microns, et remplacera la station de la qualité de l'air située dans le quartier de Cantepau à Albi.

Partenariat ORAMIP - Contrat de Projets État-Région

→ AMÉLIORER LA COUVERTURE DU TERRITOIRE

Afin d'améliorer la couverture du territoire régional, l'ORAMIP intensifiera ses campagnes de mesures mobiles pour ajuster les modèles de prévision de la qualité de l'air. Un dispositif de suivi des particules en suspension et de l'ozone sera déployé en Aveyron et des campagnes de mesures de l'ozone seront réalisées en Ariège.

Partenariat ORAMIP - Contrat de Projets État-Région

→ POURSUIVRE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES PYRÉNÉES

L'ORAMIP poursuivra les études en cours dans les vallées pyrénéennes à Bagnères-de-Luchon et à Ax-Les-Thermes une partie de l'année 2013. Ces mesures permettront d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air dans les vallées pyrénéennes, notamment pour le suivi des particules en suspension.

Partenariat ORAMIP - Contrat de Projets État-Région



Station de qualité de l'air Ax-les-Thermes

→ SUIVRE LES MÉTAUX LOURDS DANS L'AIR AMBIANT À DECAZEVILLE (AVEYRON)

L'ORAMIP proposera à la commission de suivi des sites de Viviez-Decazeville une extension du suivi de la présence des métaux dans l'environnement. Cette étude pourrait être réalisée dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement en partenariat avec la DREAL.

Partenariat ORAMIP - Plan Régional Santé Environnement - DREAL



Suivi de la qualité de l'air à Viviez

→ AMÉLIORER LE DISPOSITIF DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR À MONTAUBAN

L'ORAMIP doit renouveler la convention avec l'Agglomération de Montauban pour compléter le dispositif de surveillance réglementaire par une évaluation des particules en suspension et des oxydes d'azote sur ce territoire à enjeux en termes de pollution. L'objectif est d'améliorer les prévisions de qualité de l'air et l'information des Montalbanais.

Partenariat ORAMIP - Communauté d'Agglomération de Montauban

→ POURSUIVRE L'ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE LOT

Au cours de l'année 2013, l'ORAMIP poursuivra l'évaluation de la qualité de l'air sur l'agglomération de Cahors ainsi qu'en zone rurale. Le suivi en zone rurale s'intéressera à la présence de phytosanitaires dans l'air ambiant pendant les périodes de traitement.

Partenariat ORAMIP - Contrat de Projets État-Région



Évaluation de la qualité de l'air à Cahors

→ ÉTUDIER L'IMPACT DE L'UTILISATION DE LA BIOMASSE

L'ORAMIP réalisera en 2013 une étude sur l'impact de l'utilisation de la biomasse sur la qualité de l'air dans le département du Lot en intégrant les émissions locales du réseau de chaudières biomasse.

Partenariat ORAMIP - Contrat de Projets État-Région



Dispositifs mobiles de suivi de la qualité de l'air

→ METTRE EN CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS DE QUALITÉ DE L'AIR AUX NORMES EUROPÉENNES

L'ORAMIP poursuivra la mise en conformité de ses analyseurs avec les normes du Comité Européen de Normalisation. Le 1^{er} juin 2013 est la date butoir fixée par la directive européenne pour le respect de ces normes. Les rénovations de stations se poursuivent pour répondre aux exigences européennes : la station « Toulouse Mazades » sera transférée dans un nouveau local, le réseau de suivi des retombées atmosphériques sera modernisé, la mesure des retombées d'hydrocarbures aromatiques polycycliques sera installée dans le Gers en lien avec la directive européenne

pour la qualité de l'air ambiant, 2 nouveaux sites d'implantation pour le suivi de l'ozone seront recherchés en Aveyron et en Ariège.

Mise en conformité européenne

→ AMÉLIORER LES CONNAISSANCES AUX ABORDS DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE

En 2013, l'ORAMIP réalisera l'inventaire des sources d'émission de polluants sur la zone aéroportuaire et des cartographies de pollution de l'air sur ce secteur en lien avec Toulouse-Blagnac.

Partenariat ORAMIP - Aéroport Toulouse Blagnac

→ SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE MÉTRO DE TOULOUSE ET LE LONG DU TRACÉ

Au cours de l'année 2013, l'ORAMIP mettra en oeuvre un nouveau plan de surveillance de la qualité de l'air dans le métro pour mieux caractériser les sources de pollution particulaire sur les lignes A et B. La qualité de l'air le long du tracé de la ligne B du métro de Toulouse, 6 ans après sa mise en service, sera étudiée.

Partenariat ORAMIP - Tisséo



Mesures de qualité de l'air dans le métro de Toulouse

→ PARTICIPER AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE NATIONAUX OU LOCAUX

L'ORAMIP participera au programme de recherche « EUREQUA - Évaluation mUlticritères et Requalification Environnementale des QUArtiers (EUREQUA) ». Toulouse, Paris et Marseille sont étudiées. Des mesures seront réalisées fin 2013 et courant 2014 pour évaluer les niveaux de concentration dans deux quartiers de l'agglomération toulousaine. L'ORAMIP devrait également s'impliquer dans 2 études nationales pilotées par ATMO France : « étude PATer - Pollution Atmosphérique sur le territoire français : modélisation et effets sanitaires », « étude IPAWIH : impact des pesticides dans l'air et l'eau sur les enfants en bas âge ».

Partenariats ORAMIP - Atmo France & ORAMIP - LISST-CIEU Université du Mirail

LES ADHÉRENTS 2012

Ils sont adhérents de l'ORAMIP en 2012

→ INDUSTRIELS

- A.S.F.
- AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
- AIRBUS FRANCE
- ALCAN PEM
- ARKEMA France
- AUBERT DUVAL
- BÉTONS GRANULATS OCCITANS ((BGO VARILHES, BGO SAVERDUN)
- BOUYGUES IMMOBILIER
- BROWN EUROPE
- CAP TERRE
- CARBONE SAVOIE
- CASSIN T.P.
- COFELY GDF SUEZ
- DALKIA / VEOLIA ENVIRONNEMENT
- E.I.V. - SNCF
- ECONOTRE/SITA
- ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
- ENROBÉS TOULOUSE
- FERROPEM
- FIBRE EXCELLENCE
- IMERYS STRUCTURE
- IMERYS/TALCS DE LUZENAC
- KNAUF SUD-OUEST
- LAFARGE
- PLANTES ET INDUSTRIES
- SEAC GUIRAUD Frères
- SECAM
- SETMI / VEOLIA
- SITA SUD OUEST
- SITA/NOVERGIE MONTAUBAN
- SNAM
- SOCARO COLAS
- SOCIÉTÉ DE TRAITEMENT CHIMIQUE DES MÉTAUX (STCM)
- SOGEFIMA (MALET)
- SOGRAR
- SOLEV
- TARNAISE DES PANNEAUX
- UMICORE
- UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES
- UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES
- VEOLIA GINESTOUS
- VERRERIE OUVRIERE

→ ADMINISTRATIONS

- ADEME
- AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF)
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

→ COLLECTIVITÉS

- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND MONTAUBAN
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND TARBES
- COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND TOULOUSE
- CONSEIL GÉNÉRAL DE HAUTE-GARONNE
- CONSEIL GÉNÉRAL DU TARN-ET-GARONNE
- CONSEIL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES
- SICOVAL
- TISSEO-SMTC
- VILLE D'AUCH
- VILLE DE BALMA
- VILLE DE BLAGNAC
- VILLE DE CUGNAUX
- VILLE DE GAILLAC
- VILLE DE LOURDES
- VILLE DE MILLAU
- VILLE DE TARBES
- VILLE DE TOULOUSE

→ ASSOCIATIONS ET PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- JOSÉ CAMBOU, MEMBRE DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
- BERNARD DUCHENE, ANCIEN TRÉSORIER DE L'ORAMIP
- PROFESSEUR ALAIN DIDIER, CHU DE TOULOUSE
- MICHEL RAYNAL, MILITANT ASSOCIATIF
- AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT
- ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN MIDI-PYRÉNÉES (ADAM)
- ASSOCIATION DU PAYS TOLOSAN
- ASSOCIATION LES AMIS DE LA TERRE
- ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (APPA)
- FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DES CULTURES (FREDEC)
- FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MIDI-PYRÉNÉES
- INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE/CIRE

Des conventions de partenariat renouvelées en 2012 !

Les industriels :

- > ECONOTRE Bessières (Haute-Garonne)
- > VEOLIA Ginestous (Toulouse)
- > ENROBÉS Toulouse

Les collectivités :

- > SICOVAL

LES SOURCES D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

en Midi-Pyrénées

**S'informer sur la
qualité de l'air en
Midi-Pyrénées
& agir**

S'informer...

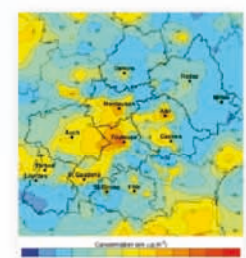
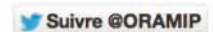
- Les mesures en continu, les prévisions à 2 jours, les rapports d'études, les indices à la commune : www.oramip.org
- Les émissions de polluants par commune : <http://www.midipyrenees.climagir.org>
- Le bulletin trimestriel d'information : "ORAMIP Infos"
- Les newsletters de l'ORAMIP : l'indice de ma commune 2 fois par jour, la lettre en cas d'alerte, l'information mensuelle de l'ORAMIP → Abonnement sur : www.oramip.org
- L'espace parten'Air : <http://partenaires.oramip.org/>
- Twitter @oramip
- Facebook
- Quelles sont les sources de pollution de l'air et de gaz à effet de serre dans mon département ?
 - > Je télécharge la fiche sur l'Espace Parten'Air <http://partenaires.oramip.org/espace-partenaires-collectivites>
 - > ... et dans ma commune ? Je me rends sur la plateforme Climagir Midi-Pyrénées pour les consulter <http://www.midipyrenees.climagir.org/>

... pour agir

- Pour connaître l'indice de qualité de l'air de ma commune :
 - > Je me connecte et je saisis le nom de ma commune ... <http://www.oramip.org/oramip/indices-air>
 - > Je m'abonne à la newsletter indice.....<http://www.oramip.org/oramip/indices-air/recevoir-indice>
 - > Je propose à ma commune de rediffuser l'indice tous les jours sur son site internet – code à télécharger sur l'espace Parten'Air du site internet de l'ORAMIP
- Quelles sont les prévisions de l'ORAMIP ?
 - > Je consulte les cartes de Midi-Pyrénées actualisées tous les matins <http://www.oramip.org/oramip/prevision-aujourd'hui/cartes>
- Pour être informé en cas d'alerte
 - > Je m'abonne à la newsletter alerte .. <http://www.oramip.org/oramip/historique/recevoir-alertes>
 - > Je consulte les réseaux sociaux ORAMIP
 - > Le suivi réglementaire est disponible mensuellement dans la newsletter La Lettre
- Dispositif de surveillance, mesures en continu, rapports d'études, bulletin trimestriel et réglementation sur www.oramip.org



facebook



VALEURS RÉGLEMENTAIRES 2012

Ces valeurs sont issues du code de l'environnement (partie réglementaire - Livre II "milieux physiques" - Titre II "Air et Atmosphère" - chapitre I^{er} : surveillance de la qualité de l'air et information du public) et de la circulaire du 12 octobre 2007 relative à l'information du public sur les particules en suspension dans l'air ambiant.

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	VALEUR	MODE DE CALCUL ET REMARQUES
DIOXYDE D'AZOTE	→ Valeur limite protection de la santé humaine	Année civile	200 µg/m ³	18 heures de dépassement autorisées par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	→ Valeur limite protection de la végétation	Année civile	30 µg/m ³ (pour les NOx)	Moyenne
PARTICULES EN SUSPENSION DE DIAMÈTRE ≤ 10 MICRONS	→ Valeur limite	Année civile	50 µg/m ³	35 jours de dépassement autorisés par année civile
		Année civile	40 µg/m ³	Moyenne
	→ Objectif de qualité	Année civile	30 µg/m ³	Moyenne
PARTICULES EN SUSPENSION DE DIAMÈTRE < 2.5 MICRONS	→ Valeur limite	Année civile	27 µg/m ³ (25 µg/m ³ en 2015)	Moyenne
	→ Valeur cible	Année civile	20 µg/m ³ (à respecter en 2015)	Moyenne
	→ Objectif de qualité	Année civile	10 µg/m ³	Moyenne
OZONE	→ Valeur cible pour la protection de la santé	8 heures	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽²⁾ à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile
	→ Objectif de qualité pour la protection de la santé	8 heures	120 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
	→ Valeur cible pour la protection de la végétation	Du 01/05 au 31/07	18 000 µg/m ³	Valeur par heure en AOT40 ⁽³⁾
	→ Objectif de qualité pour la protection de la végétation	Du 01/05 au 31/07	6 000 µg/m ³	Valeur par heure en AOT40 ⁽³⁾
DIOXYDE DE SOUFRE	→ Valeur limite protection de la santé humaine	Année civile	350 µg/m ³	24 heures de dépassement autorisées par année civile
		Année civile	125 µg/m ³	3 jours de dépassement autorisés par année civile
	→ Valeur limite protection des écosystèmes	Du 01/10 au 31/03	20 µg/m ³	Moyenne
	→ Objectif de qualité	Année civile	50 µg/m ³	Moyenne
MONOXYDE DE CARBONE	→ Valeur limite pour la protection de la santé	8 heures	10 mg/m ³	Maximum journalier de la moyenne glissante
BENZO(A) PYRÈNE	→ Valeur cible	Année civile	1 ng/m ³	Moyenne
BENZÈNE	→ Valeur limite pour la protection de la santé	Année civile	5 µg/m ³	Moyenne
	→ Objectif de qualité	Année civile	2 µg/m ³	Moyenne
PLOMB	→ Valeur limite	Année civile	0,5 µg/m ³	Moyenne
	→ Objectif de qualité	Année civile	0,25 µg/m ³	Moyenne
ARSENIC	→ Valeur cible	Année civile	6 ng/m ³	Moyenne
CADMIUM	→ Valeur cible	Année civile	5 ng/m ³	Moyenne
NICKEL	→ Valeur cible	Année civile	20 ng/m ³	Moyenne

POLLUANT	TYPE	PÉRIODE CONSIDÉRÉE	VALEUR	MODE DE CALCUL ET REMARQUES
DIOXYDE D'AZOTE	→ Seuil de recommandation et d'information	Horaire	200 µg/m ³	Moyenne
		Horaire	400 µg/m ³	Moyenne
	→ Seuil d'alerte	Horaire	200 µg/m ³	Si la procédure d'information a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un dépassement le lendemain
PARTICULES EN SUSPENSION DE DIAMÈTRE ≤ 10 MICRONS	→ Seuil de recommandation et d'information	24 heures	50 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
	→ Seuil d'alerte	24 heures	80 µg/m ³	Moyenne glissante ⁽¹⁾
OZONE	→ Seuil de recommandation et d'information	Horaire	180 µg/m ³	Moyenne
		3 heures consécutives	240 µg/m ³	Moyenne horaire
	→ Seuil d'alerte	Horaire	360 µg/m ³	Moyenne horaire
DIOXYDE DE SOUFRE	→ Seuil de recommandation et d'information	Horaire	300 µg/m ³	Moyenne
	→ Seuil d'alerte	Horaire	500 µg/m ³	Moyenne - Dépassé pendant 3 heures consécutives

µg/m³ = microgramme par mètre cube, ng/m³ = nanogramme par mètre cube, mg/m³ = milligramme par mètre cube

(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les dépassements des seuils sont déclenchés selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des dépassements de seuil d'information et d'alerte.

(2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est sélectionné après examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour.

(3) L'AOT40, exprimé en µg/m³ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à 80 µg/m³ (soit 40 ppb) et 80 µg/m³ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.



Définitions réglementaires

Valeurs réglementaires



→ Valeur limite

Niveau fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint.

→ Valeur cible

Niveau fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée.

→ Objectif de qualité

Niveau de concentration à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

→ Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

→ Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.

Glossaire



Proximité du trafic routier

Stations situées dans des zones représentatives du niveau maximum d'exposition auquel la population située en proximité d'une infrastructure routière est susceptible d'être exposée.



Air ambiant

Stations urbaines correspondant à la pollution ambiante de fond à laquelle est soumise la majorité de la population d'une agglomération.



ORAMIP

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES

Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



L'information
sur la qualité de l'air
en Midi-Pyrénées :
www.oramip.org